

AVIS D'OUVERTURE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
organise au titre de l'année 2019
pour les Centres de Gestion de la Région Nouvelle Aquitaine

DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DE TROISIEME VOIE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Filière Animation - (CATEGORIE C)

(Arrêté n° CAANIP2E18071 du 28/08/2018 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime publié le 29/08/2018)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau V, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente ;

Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs ;

Troisième concours : ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle. La durée de ces activités ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ce concours.

REPARTITION DES POSTES

Nombre de postes à titre externe	Nombre de postes à titre interne	Nombre de postes au titre du 3 ^{ème} concours
20	16	4

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Pendant la période d'inscription fixée **DU 2 OCTOBRE 2018 AU 7 NOVEMBRE 2018**, le retrait des dossiers de candidature s'effectuera

-par préinscription jusqu'à minuit, sur le site du Centre de Gestion www.cdg17.fr. Les candidats pourront compléter en ligne le dossier, l'imprimer, le signer et le transmettre accompagné des pièces justificatives demandées. La préinscription sera considérée comme inscription qu'à réception par le Centre de gestion du dossier papier imprimé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

-ou par voie postale, jusqu'à minuit, le cachet de la poste faisant foi. Les demandes écrites adressées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime – 85 bd de la République – CS 50002 - 17076 LA ROCHELLE CEDEX 09 seront accompagnées d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif en vigueur pour un envoi à 100g et libellée aux nom et adresse du candidat.

-ou sur place, aux heures d'ouverture des bureaux du Centre de Gestion de la Charente-Maritime (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Les demandes de dossier par téléphone, par télécopie, par courrier électronique ne seront pas acceptées. Aucun dossier ne sera distribué hors délai.

LA DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS EST FIXEE LE 15 NOVEMBRE 2018, à 16 heures, pour un dépôt de dossier au Centre de Gestion de la Charente-Maritime et **jusqu'à minuit** pour un envoi postal, (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté. Tout courrier insuffisamment affranchi, même posté dans les délais, sera refusé.

LES EPREUVES

Epreuves d'admissibilité : LE 26 MARS 2019 Lieu : Parc des Expositions 1, rue Henri Barbusse - 17000 LA ROCHELLE	Epreuves d'admission : A compter du 24 JUIN 2019 Lieu : Maison de la Charente-Maritime 85 Bd de la République – 17000 LA ROCHELLE
---	--